

A Year's Supply P&G Cleaning Products Sweepstakes

OFFICIAL RULES

NO PURCHASE NECESSARY TO ENTER THE SWEEPSTAKES. A PURCHASE DOES NOT INCREASE YOUR CHANCES OF WINNING.

- 1. Timing:** A Year's Supply P&G Cleaning Products Sweepstakes (the "Sweepstakes") begins 12:00:00 a.m. Eastern Time ("ET") on September 16, 2024 and ends at 11:59:59 p.m. ET on June 30, 2025 (the "Sweepstakes Period").
- 2. Eligibility:** The Sweepstakes is open only to legal residents of Canada who reached the age of majority in their province or territory of residence as of the last day of the month prior to date of entry. Employees of Procter & Gamble Inc. (the "Sponsor"), their respective parents, subsidiaries, divisions, affiliates, suppliers, distributors and advertising, promotional and judging agencies, including Don Jagoda Associates, Inc. ("Administrator") and their immediate family members (spouses, parents, children, and siblings and their spouses) and/or household members of each (whether related or not), are not eligible to participate or win. Void outside Canada and where prohibited by law. All provincial, territorial, municipal and local laws and regulations apply.
- 3. How to Enter:** There is **NO PURCHASE NECESSARY** to participate in the Sweepstakes. A purchase does not increase your chances of winning.

- a.) Enter by Redeeming Points:** P&G Good Everyday registered members ("Member") may enter the Sweepstakes by visiting pggoodeveryday.ca and redeeming the required points or non-members can complete the on-screen P&G Good Everyday registration form to become a Member. P&G Good Everyday REWARDS SHOP Terms and Conditions apply. Visit <https://www.pggoodeveryday.ca/offer-rules/> for full details. Members must redeem twenty-five (25) points for one (1) entry into the random drawing. There is no cost to register for PG Good Everyday.
- b.) Enter by Invitation to Sign Up:** During the Sweepstakes Period, an invitation to enter the Sweepstakes may be sent to those who have opt-in to receive communications from P&G Good Everyday. Such invitations will be sent at random. When a recipient receives a Sweepstakes invitation and signs up to become a Member through the link provided, recipient will automatically receive one (1) entry into the random drawing. There is no cost to register for PG Good Everyday.
- c.) Enter by Invitation to Take Survey:** During the Sweepstakes Period, Members may receive an invitation to take a P&G Good Everyday Rewards survey. Such invitations will be sent at random. Upon completion of the survey, the Member will automatically receive one (1) entry into the random drawing.
- d.) Enter by Invitation via In-Email Survey Response:** During the Sweepstakes Period, Members may receive an invitation to take a P&G Good Everyday Rewards email survey. When a Member completes the survey, they will automatically receive one (1) entry into the random drawing.
- e.) Enter by Email:** You may earn a Sweepstakes entry without signing up for P&G Good Everyday by sending an email to pgoneyearsupply@dja.com. The email must include your first and last name, mailing address and month and year of birth to receive one (1) entry into the random drawing.

All entries must be received by 11:59pm ET on June 30, 2025 in order to be eligible. Any attempt by any entrant to enter by using multiple/different email addresses, mailing addresses, identities, registrations and logins, or any other methods will void such entries and that entrant may be disqualified. Use of any automated or computer system to participate online is prohibited and will result in disqualification. Normal Internet/phone access and data/usage charges imposed by your online/phone service may apply.

- 4. Privacy:** Information collected from entrants is subject to Sponsor's Privacy Policy at https://www.pg.com/privacy/english/privacy_statement.shtml and will be used and disclosed for the purpose of

administering this Sweepstakes. This section does not limit any other consent(s) that an entrant may provide the Sponsor in relation to the collection, use and/or disclosure of their personal information.

5. **Random Drawing:** There will be one (1) random drawing conducted at the end of the Sweepstakes Period to select three (3) winners on or about July 2, 2025, on or about 9:00 AM ET, from among all eligible entries received. The drawing will be conducted by Don Jagoda Associates, Inc. (at their offices in Melville, NY USA), an independent judging organization whose decisions are final on all matters relating to the Sweepstakes. Odds of winning are dependent upon the total number of eligible entries received.
6. **Winner Notification/Prize Redemption:** Potential winners will be notified by email on or about the drawing date listed above. To be declared a winner, selected entrants must first complete a written Declaration and Release Form ("**Release**") confirming compliance with the Official Rules and correctly answer, unaided a time-limited skill testing question to be administered by email. Selected entrants will be required to sign and return via email to the address stated on the Release within three (3) business days of notification. Failure to reach a potential winner after three (3) attempts within three (3) business days of notification, return notification as undeliverable, or a potential winner otherwise does not meet all Sweepstakes conditions, will result in all rights to the prize to be forfeited and an alternate winner may be selected. Unclaimed prizes will not be awarded. No correspondence pertaining to this Sweepstakes will be entered into except with potential winners.
7. **Prize and Approximate Retail Value ("ARV"): Prize (3):** A Sponsor specified year supply of P&G products. The ARV of each prize is CAD \$450.00. The prizes must be accepted as awarded. No transfer, substitution, refund or cash equivalent for the prizes (or portion of prizes) will be permitted, except at the sole discretion of the Sponsor and in such circumstance, an alternate prize (or portion of prize) of equal value (as determined solely by Sponsor) will be awarded and the Sponsor's obligation to the winner will be fulfilled, and no other additional compensation will be provided. Actual value of prizes may vary based on local market conditions. Winners will not receive any monetary difference between actual prize and the stated approximate retail value. Limit one (1) prize per person.
8. **General rules:** By participating in the Sweepstakes, entrants agree to be bound by these Official Rules and the decisions of the Sponsor and/or Administrator which are final. Winning a prize is contingent upon fulfilling all requirements set forth herein. In the event there is a discrepancy or inconsistency between disclosures or other statements contained in any Sweepstakes materials and the terms and conditions of the Official Rules, the Official Rules shall prevail, govern and control. Entries become the property of the Sponsor and none will be acknowledged or returned. The Sponsor accepts no liability for printing errors on material(s) distributed for this Sweepstakes nor will any responsibility be taken for lost or late entries or for technical, hardware, software or telephone malfunctions of any kind, lost or unavailable network connections, or failed, incorrect, incomplete, inaccurate, garbled or delayed electronic communications caused by the user or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the website or the Sweepstakes or by any human error which may occur in the processing of the entries in the Sweepstakes or for any liability for damage to any computer system resulting from participation in, accessing or downloading information in connection with the website or Sweepstakes. In the event of a dispute as to any entry, the authorized account holder of the email address used to enter will be deemed to be the entrant. Winners may be required to show proof of being the authorized account holder of the email address provided at time of entry. Proof of entering information via the website does not constitute proof of delivery or receipt of such information. Sponsor is not responsible for the failure of any entry to be received by Sponsor on account of technical problems or congestion on the internet or at any website. The Sponsor reserves the right at its sole discretion to disqualify any individual that tampers or attempts to tamper with the entry process or the operation of the Sweepstakes or website; violates the Official Rules; or acts in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten or harass any other person. **Any attempt by any person to deliberately undermine the legitimate operation of the Sweepstakes or website may be a violation of criminal and civil law, and, should such an attempt be made, Sponsor reserves the right to seek damages from any such person to the fullest extent permitted by law.** Sponsor's failure to enforce any term of these Official Rules shall not constitute a waiver of that provision. If, for any reason, the Sweepstakes is not capable of running as planned, including infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the reasonable control

of the Sponsor which corrupt or affect the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of the Sweepstakes, then the Sponsor reserves the right, at its sole discretion, to cancel the Sweepstakes, in whole or in part, a notice will be posted online and a random drawing to award the prizes will be conducted from among all eligible entries received prior to cancellation. Sponsor reserves the right to modify the Sweepstakes or disqualify entrant if fraud, misconduct or technical failures destroy the integrity to the Sweepstakes as determined by the Sponsor, in its sole discretion.

- 9. Release:** Without limiting any other provisions of these Official Rules, by accepting a prize, winners agree to release and hold harmless the Sponsor, Administrator, its agencies, suppliers, and each party's respective subsidiaries, affiliated companies, officers, directors, employees and agents, from and against any and all claims or cause of action including but not limited to any injury, loss, cost or damages of any kind to persons, including death and property, damages sustained due in whole or in part, directly or indirectly, from entry creation, the acceptance, possession, use or misuse of a prize or parts thereof, if applicable or participation in the Sweepstakes or participation in any Sweepstakes or related activity. By entering the Sweepstakes, you hereby represent and warrant that you have read these Official Rules and are fully familiar with its contents.
- 10. Publicity:** By accepting a prize, winners agree to be governed by these rules, and, if requested, agree to have his/her name and address (city and province only) in a winners' list. Winners further agree to allow the Sponsor to use his/her name, address (city and province only) and photograph in perpetuity without compensation for advertising or other purposes worldwide, in any and all media now known or hereafter devised, including the Internet, without compensation related to this Sweepstakes.
- 11. Governing Law:** All issues concerning this Sweepstakes shall be dealt with in accordance with the laws of the province of Ontario. You agree that: (a) any and all disputes, claims and causes of action arising out of, or connected with the Sweepstakes or any prizes awarded shall be resolved individually, without resort to any form of class action, and exclusively by the appropriate court located in the province of Ontario; (b) any and all claims, judgments, and awards shall be limited to actual out-of-pocket costs incurred, including costs associated with entering the Sweepstakes, but in no event lawyer's fees; and (c) notwithstanding the foregoing, you waive the right to claim any damages, whatsoever, including, but not limited to, punitive, consequential, direct or indirect damages. For residents of Quebec, any litigation respecting the conduct or organization of a contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.
- 12. Winners' List:** To receive a Winners' List by email, send an email to: winners@dja.com with A Year's Supply P&G Cleaning Products Sweepstakes (01-2804-30) as the subject line. Requests must be received by July 31, 2025.
- 13. Sponsor/Administrator:** The Sponsor of the Sweepstakes is Procter & Gamble Inc., 4711 Yonge Street, Toronto, ON M2N 6K8 CA. The Administrator of the Sweepstakes is Don Jagoda Associates, Inc. 100 Marcus Drive, Melville, NY 11747 USA.

Concours d'approvisionnement d'un an de produits de nettoyage P&G

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

- 14. Période :** Le Concours d'approvisionnement d'un an de produits de nettoyage P&G (le « **Concours** ») commence à minuit, heure de l'Est (« **HE** ») le 16 septembre 2024 et se termine à 23 h 59 min 59 s HE le 30 juin 2025 (la « **Période du concours** »).
- 15. Admissibilité :** Le Concours est réservé aux résidents autorisés du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident, en date du dernier jour du mois précédant la date de la participation. Les employés de Procter & Gamble Inc. (le « **Commanditaire** »), de ses sociétés mères et filiales, de ses divisions, de ses sociétés affiliées, de ses fournisseurs, de ses distributeurs et de ses agences de publicité, de promotion et de jugement, incluant l'agence Don Jagoda Associates, Inc. (l'« **Administrateur** ») ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints), de même que toute personne résidant sous le même toit (qu'ils soient parents ou non) ne sont pas admissibles à participer ou à gagner. Nul à l'extérieur du Canada et là où la loi l'interdit. Toutes les lois et réglementations provinciales, territoriales, municipales et locales s'appliquent.
- 16. Comment participer :** **AUCUN ACHAT N'EST REQUIS pour participer au Concours. Un achat n'augmente pas vos chances de gagner.**
- f.) Participez en échangeant des points : Les membres inscrits à P&G redonne (« **Membre** ») peuvent participer au Concours en visitant le site pggoodeveryday.ca/fr/ et en échangeant les points requis ou les non-membres peuvent remplir le formulaire d'inscription à l'écran de P&G redonne pour devenir Membre. Les conditions générales de la BOUTIQUE DE RÉCOMPENSES de P&G redonne s'appliquent. Visitez www.pggoodeveryday.ca/fr/regles-de-offre/ pour les détails. Les Membres doivent échanger vingt-cinq (25) points pour obtenir une (1) participation au tirage au sort. L'inscription au programme P&G redonne est gratuite.
- g.) Inscription au moyen d'une invitation à participer : Pendant la Période du concours, une invitation à participer au Concours pourrait être transmise à ceux ayant choisi de recevoir des communications de la part de P&G redonne. Ces invitations seront envoyées au hasard. Lorsqu'un récipiendaire reçoit une invitation au Concours et s'inscrit pour devenir Membre par le biais du lien fourni, il recevra automatiquement une (1) participation au tirage au sort. L'inscription au programme P&G redonne est gratuite.
- h.) Inscription au moyen d'une invitation à répondre à un sondage : Pendant la Période du concours, les Membres peuvent recevoir une invitation à répondre à un sondage Récompenses P&G redonne. Ces invitations seront envoyées au hasard. Une fois le sondage rempli, le Membre recevra automatiquement une (1) participation au tirage au sort.
- i.) Inscription au moyen d'une invitation à répondre à un sondage par courriel : Pendant la Période du concours, les Membres peuvent recevoir une invitation à répondre à un sondage Récompenses P&G redonne par courriel. Une fois le sondage rempli, le Membre reçoit automatiquement une (1) participation au tirage au sort.
- j.) Participation par courriel : Vous pouvez gagner une inscription au Concours sans vous inscrire au programme P&G redonne en envoyant un courriel à pgoneyearsupply@dja.com. Le courriel doit inclure votre prénom et votre nom de famille, votre adresse postale, votre mois et votre année de naissance pour recevoir une (1) participation au tirage au sort.

Toutes les inscriptions doivent être reçues avant 23 h 59 min 59 s HE le 30 juin 2025 pour être admissibles. Toute tentative d'inscription d'un participant par l'entremise d'adresses électroniques ou postales, d'identités, d'inscriptions ou d'identifiants multiples/différentes, ou de toute autre méthode frauduleuse, annulera ces

inscriptions et risquerait de disqualifier le participant. L'utilisation de tout système automatisé ou informatique pour participer en ligne est interdite et entraînera une disqualification. Des frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation ou de données imposés par votre fournisseur de service téléphonique ou Internet peuvent s'appliquer.

- 17. Confidentialité :** Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire, accessible à l'adresse https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml, et seront utilisés et divulgués aux fins d'administration de ce Concours. Cette section ne limite pas tout autre consentement (ou les autres consentements) qu'un participant peut fournir au Commanditaire en lien avec la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels.
- 18. Tirage au sort :** Un (1) tirage au sort sera effectué à la fin de la Période du concours pour sélectionner trois (3) gagnants le ou vers le 2 juillet 2025, à ou vers 9 h HE, parmi toutes les participations admissibles reçues. Le tirage sera effectué par Don Jagoda Associates, Inc. (à ses bureaux de Melville, NY, aux États-Unis), un organisme indépendant chargé de juger le Concours et dont les décisions sont définitives sur toutes les questions relatives au Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues.
- 19. Avis au gagnant/Réclamation du prix :** Les gagnants potentiels seront avisés par courriel aux alentours de la date du tirage indiquée ci-dessus. Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés doivent d'abord remplir un formulaire écrit de déclaration et de décharge (la « **Décharge** ») qui confirme leur respect du Règlement officiel et répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire dans un délai limité, par courriel. Les participants sélectionnés devront signer et retourner le tout par courriel à l'adresse indiquée sur la Décharge dans les trois (3) jours ouvrables suivant la notification. Si un gagnant potentiel est impossible à joindre après trois (3) tentatives dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'avis, si l'avis est renvoyé comme étant non livrable, ou si un gagnant potentiel ne satisfait pas à toutes les modalités du Concours, tous les droits au prix seront retirés et un autre gagnant peut être sélectionné. Les prix non réclamés ne seront pas remis. Aucune correspondance ne sera faite relativement à ce Concours, sauf avec les gagnants potentiels.
- 20. Prix et valeur au détail approximative (« VDA ») : Prix (3) :** Un approvisionnement d'un an de produits P&G sélectionnés par le Commanditaire. La VDA de chaque prix est de 450 \$ CA. Les prix doivent être acceptés tels quels. Aucun transfert, aucune substitution, aucun remboursement ou équivalent en espèces pour les prix (ou une partie des prix) ne sera autorisé, sauf à la seule discrétion du Commanditaire et dans de telles circonstances, un autre prix (ou une partie du prix) de valeur égale (comme déterminé uniquement par le Commanditaire) sera attribué. L'obligation du Commanditaire envers le gagnant sera ainsi remplie. Aucune autre rémunération ne sera fournie. La valeur réelle des prix peut varier selon les conditions du marché local. Les gagnants ne recevront aucune différence monétaire entre le prix réel et la valeur au détail approximative indiquée. Limite d'un (1) prix par personne.
- 21. Règles générales :** En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire ou de l'Administrateur, qui sont définitives. Pour remporter un prix, il faut satisfaire à tous les critères établis aux présentes. En cas de divergence ou d'incohérence entre les divulgations ou les autres déclarations contenues dans les documents du Concours et les modalités du Règlement officiel, le Règlement officiel prévaudra, régira et aura préséance. Les participations deviennent la propriété du Commanditaire et aucun accusé de réception ou retour ne sera envoyé. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les erreurs d'impression sur le matériel distribué dans le cadre de ce Concours ni aucune responsabilité pour les participations perdues ou en retard ou pour les dysfonctionnements techniques, matériels, logiciels ou téléphoniques de quelque nature que ce soit, pour les connexions réseau perdues ou indisponibles, ou pour des communications électroniques échouées, inexactes, incomplètes, tronquées ou retardées à cause de l'usage de l'utilisateur ou des équipements ou programmes associés ou utilisés sur le site Web dans le Concours, ou de toute erreur humaine qui peut se produire au cours du traitement des participations au Concours. Il n'est également pas responsable des dommages à tout système informatique résultant de la participation, de l'accès à l'information en lien avec le site Web ou le Concours ou du téléchargement de cette information. Dans le cas d'un différend au sujet d'une participation, le détenteur autorisé du compte de l'adresse courriel utilisée pour l'inscription sera considéré comme étant le participant. Les gagnants peuvent être tenus de prouver qu'ils sont le titulaire autorisé du compte

de l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription. La preuve de la saisie d'informations via le site Web ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de ces informations. Le Commanditaire n'est pas responsable des courriels ou inscriptions non reçus en raison de problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente de modifier le processus d'inscription ou l'exploitation du Concours ou du site Web; viole le Règlement officiel; ou agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention de gêner, d'exploiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. **Toute tentative par une personne de miner délibérément le fonctionnement légitime du Concours ou du site Web peut constituer une violation du droit pénal et du droit civil et, advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de demander des dommages-intérêts à une telle personne dans toute la mesure permise par la loi.** L'absence de mise en application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel par le Commanditaire ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, y compris en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire et corrompant ou affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'impartialité ou le bon déroulement du Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler le Concours, en tout ou en partie. Un avis sera publié en ligne et un tirage au sort sera effectué pour attribuer les prix parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant l'annulation. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier le Concours ou de disqualifier le participant si le Commanditaire, à son entière discrétion, détermine qu'il y a eu fraude, mauvais comportement ou défaillances techniques qui ont nui à l'intégrité du Concours.

- 22. Décharge :** Sans limiter les autres dispositions du présent Règlement officiel, en acceptant un prix, les gagnants acceptent de dégager le Commanditaire, l'Administrateur, ses agences, fournisseurs, et les filiales, sociétés affiliées, fonctionnaires, administrateurs, employés et agents de chaque partie de toute réclamation ou cause d'action, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, perte, coûts ou dommages de quelque nature que ce soit aux personnes, y compris le décès et les dommages subis en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de la création d'une inscription, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix ou de ses parties; le cas échéant ou la participation au Concours ou la participation à un Concours ou à une activité connexe. En vous inscrivant au Concours, vous déclarez et garantissez que vous avez lu le présent Règlement officiel et êtes au courant de son contenu.
- 23. Publicité :** En acceptant un prix, les gagnants acceptent d'être liés par ces règles et, si cela est exigé, consentent à ce que leurs noms et adresses (ville et province seulement) figurent sur une liste des gagnants. Les gagnants conviennent également d'autoriser le Commanditaire à utiliser leurs noms, leurs adresses (ville et province seulement) et leurs photographies à perpétuité sans contrepartie à des fins de publicité ou autres partout dans le monde, dans un média ou tous médias connus maintenant ou conçus par la suite, dont Internet, sans contrepartie liée à ce Concours.
- 24. Loi applicable :** Tous les litiges entourant ce Concours seront réglés selon les lois de la province de l'Ontario. Vous convenez que : a) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant de quelque manière que ce soit du Concours ou de tout prix reçu doit être réglé individuellement, sans recours à une quelconque forme de recours collectif, et exclusivement par un tribunal compétent situé dans la province de l'Ontario; b) toute réclamation, tout jugement, et toute somme accordée doivent se limiter aux coûts réels engagés, y compris les coûts associés à la participation au Concours, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et c) nonobstant ce qui précède, vous renoncez au droit de réclamer quelques dommages que ce soit, y compris des dommages-intérêts punitifs, des dommages consécutifs ou des dommages directs. Pour les résidents du Québec, tout litige concernant la conduite ou l'organisation de ce Concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de décision. Tout litige entourant l'attribution d'un prix peut être soumis à l'examen de la Régie uniquement pour aider les parties à parvenir à un règlement.

- 25. Liste des gagnants :** Pour recevoir une liste des gagnants par courriel, envoyez un courriel à l'adresse winners@dja.com en indiquant comme objet Concours d'approvisionnement d'un an de produits de nettoyage P&G (01-2804-30). Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 juillet 2025.
- 26. Commanditaire/Administrateur :** Le Commanditaire du Concours est Procter & Gamble Inc., situé au 4711 Yonge Street, Toronto, Ontario M2N 6K8 Canada. L'Administrateur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc., situé au 100 Marcus Drive, Melville, New York 11747 États-Unis.